



Principes de Mobilité académique étudiante en Catégorie Économique	
Section Logistique – HECH Mobilité académique d'étudiant – SMS	2 ^e année ou 3 ^e année
Durée de la mobilité académique	<p>Bloc 2, une année complète (60 ects)</p> <p>Bloc 3, quadrimestre 1 (34 ects)</p> <p> Bloc 3, quadrimestre 2 Le Havre (ISEL) (34 ects)</p>
Sélection des étudiants candidats en cas de surnombre pour une destination :	<p>La mobilité sera conditionnée par la validation de tous les crédits du programme annuel de l'étudiant de l'année académique qui précède sauf situation particulière dûment circonstanciée et appréciée par le Collège de direction.</p> <p>Les notes aux examens de janvier sont le critère de sélection en cas de surnombre pour une destination.</p>
Réunion briefing administratif et pédagogique et assignation des destinations Confection du Learning Agreement	<p>Première quinzaine de mars : Dominique Pairoux (en charge de la gestion administrative et financière des programmes de mobilité) et Anne-Marie Martin Lanero (Coordinatrice Départementale Erasmus pour le Domaine Économique, en charge du suivi pédagogique des programmes de mobilité) réunissent tous les candidats à une mobilité académique pour un briefing général à la fois administratif et pédagogique. Une charte de respect des consignes exposées est signée par chaque candidat ; il s'engage à respecter toutes les consignes sous peine de se voir écarté du projet de mobilité en cours.</p>

<p>Réunion signature des Learning Agreement - Mars</p>	<p>Anne-Marie Martin Lanero envoie par courriel la grille de convergence de l'Université assignée. A charge de l'étudiant de vérifier sur le site du partenaire l'organisation des cours retenus dans les convergences et de rédiger son learning agreement en apposant en regard de chaque cours le code correspondant de chaque cours de l'Université partenaire. Pour toute question pédagogique, l'étudiant prend contact par courriel avec Anne-Marie Martin Lanero.</p> <p>Une semaine avant le Blocus, une seconde réunion permet à chaque candidat de faire approuver son Learning agreement par Anne-Marie Martin Lanero. Le Learning Agreement est alors encodé par l'étudiant (partie A de la Mobilité) sur myhech, est validé par l'étudiant, ensuite par Anne-Marie Martin Lanero et le Coordinateur externe de l'Université étrangère. Le LA doit être validé par les trois parties au plus tard pour le 15 juin de l'année en cours.</p>
<p>Niveau en langue cible de l'étudiant</p>	<p>Des professeurs de langues étrangères de la HECH sont amenés à notifier le niveau de connaissance d'une voire de plusieurs langues de l'étudiant en se référant au CER (cadre européen de référence) – condition d'admission chez plusieurs partenaires (niveaux A2 B1 souvent requis).</p>
<p>Préparation linguistique de l'étudiant</p>	<p>Une année avant le départ, la formation linguistique de l'étudiant peut faire l'objet d'un remboursement à concurrence de 100 € par notre BRI (dans le cas où l'étudiant opte pour une destination dont il ne maîtrise pas la langue, notamment lorsque le cours de langue ne figure pas dans son programme HECH).</p>
<p>Principes de choix de cours : une année en Mobilité académique est considérée comme globalement équivalente au Bloc 2 HECH</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Comparer les intitulés HECH-Partenaire et choisir les cours les plus apparentés à ceux de l'Institution d'origine. ● Panacher le moins possible sur divers niveaux du cursus étranger pour éviter l'écueil d'incompatibilités d'horaires. ● Distinguer les cours des Options.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Respecter le choix de langues étrangères au programme HECH. ● Inclure obligatoirement un cours de la langue du pays d'accueil (si suivi dans une Institution connexe à l'Université, possibilité de remboursement des frais de cours par notre BRI à concurrence de 100 €, si cette aide n'a pas été sollicitée antérieurement pour une préparation linguistique à l'échange). ● Compte tenu de la disparité des montants des crédits ECTS entre la HECH et les partenaires, veiller à équilibrer le programme d'études suivant ces axes principaux (linguistique, économique, spécialité, ...). ● Eviter les cours de droit hors européen/international et de comptabilité (disciplines au contenu marqué nationalement).
<p>Ce qu'implique une Mobilité de six mois (30 ECTS)</p> <p>3^e Bloc Logistique</p>	<p>Choix de cours apparentés aux intitulés Haute École pour un montant de 34 ECTS.</p> <p>Le second semestre se déroule en Belgique avec au programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités d'intégration professionnelle – le TFE et les stages pour 26 ECTS . <p> Une mobilité académique à l'Université du Havre–Normandie, ISEL, implique de suivre les modules en anglais en mobilité au second quadrimestre du Bloc 3 conformément à l'offre du partenaire français. Par conséquent, l'étudiant candidat à une mobilité chez ce partenaire devra s'acquitter de son stage de l'année diplômante de septembre à décembre de l'année diplômante et aura déterminé son sujet de TFE afin de s'y consacrer avant son départ en mobilité.</p>
<p>Conditions de modification de programme par l'étudiant avec l'accord des deux Institutions partenaires</p>	<p>En cas de conflit d'horaire constaté sur place ou d'inadéquation d'une discipline par rapport à la formation de l'étudiant en mobilité, et sur la base d'un commentaire précis de l'étudiant justifiant toute</p>

	<p>demande de changement, les modifications sont admises jusqu'au 15 octobre, semestre 1, 15 février semestre 2..</p>
<p>En cas d'échecs en retour de Mobilité</p>	<p>Les échecs essuyés au terme de la seconde session d'examens passée dans l'Université d'accueil doivent être représentés au sein de la HECH sous la forme des UE les plus apparentées aux échecs essuyés en mobilité 2^e Bloc ou 3^e Bloc et dans le respect du montant total d'ECTS en échec.</p>
<p>Les possibilités de bourse à la HECH – étudiant</p>	<p>SMS (student mobility for study), en Europe.</p> <p>Avoir réussi 60 ects et séjourner de trois à douze mois à l'étranger.</p> <p>SMP (student mobility for placement), stage en Europe.</p> <p>Stage d'une durée minimale de 8 semaines et maximale de 12 mois. Le stage doit être réalisé au sein d'une même entreprise.</p> <p>FAME (Fonds d'aide à la mobilité) : pour étudier ou réaliser un stage hors Europe. Durée de 13 semaines et mêmes conditions que pour un SMS ou SMP.</p> <p>Erasmus Belgica : pour étudier ou effectuer un stage en Belgique. Mêmes conditions que pour SMS ou SMP.</p>
<p>Les possibilités de bourse à la HECH – Personnel HECH</p>	<p>Staff mobility for Teaching Assignments (STA) : pour enseigner ou se former à l'étranger. Entre 5 jours et 6 semaines, minimum 8H d'activités d'enseignement.</p> <p>Staff mobility for teaching training (STT) pour participer à des cours de langues, conférences, séminaires, workshops... Cela contribue au perfectionnement professionnel du membre du personnel.</p>

